

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Thionville

Canton de Metzervisse

Afférents au Conseil
Municipal : 11

Nombre de conseillers en
fonction : 11

Présents : 10

Votants : 11
Procuration :
HODGSON



Séance du Conseil

PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 21 mars 2026
Légalement convoqué le 17 mars 2026

Sous la présidence de P. BERVEILLER, Maire.
Secrétaire : Cindy JOLIVALT

Présents: Mmes FAZARI, FOUSSE, JOLIVALT, KLEIN, WIECZORECK.
M. BERVEILLER, FAUVEL, KAICHINGER, GRINEISEN, VALENTIN.

Absent excusé : HODGSON.

Procuration(s) : HODGSON Paul à FAUVEL Kévin.

DELIBERATION CONSEIL DU 21 MARS 2026 A 10H.

4 -Détermination du nombre d'adjoints :

Sous la présidence de Monsieur BERVEILLER Patrick Elu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de fixer à DEUX, le nombre d'adjoints au maire.
- AUTORISE Monsieur le maire BERVEILLER Patrick à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

KEMPLICH, le 21 mars 2026

BERVEILLER Patrick,
Le Maire.



Certifié exécutoire de par la transmission en Sous-préfecture le 21 mars 2026.